

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26328523***Déposé
30-04-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1009334983

Nom(en entier) : **ALLIN1**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue des Guillemins 129
4000 Liège**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

D'un acte reçu par Lionel DUBUISSON, notaire de résidence à Liège (deuxième canton), en date du 21 avril 2026, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme « **ALLIN1** » ayant son siège à 4000 Liège, Rue des Guillemins, 129, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1009.334.983 (RPM Liège-Division Liège), dûment représentée par un administrateur-délégué, avec pouvoir de substitution, en exécution de la résolution du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société tenue le 5 février 2026 devant le notaire Lionel DUBUISSON, à Liège, a constaté ce qui suit :

1. Ledit procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société ALLIN1 tenue le 5 février 2026 devant le notaire Lionel DUBUISSON, à Liège, a été publié par extrait aux annexes du Moniteur belge le 11 février 2026 sous le numéro 0310031.

2. Par la publication dudit procès-verbal, l'assemblée générale a invité les créanciers éventuels, titulaires de créance née et non échue au jour de ladite publication, à se manifester dans ledit délai de deux mois à compter de la publication aux annexes du Moniteur belge de l'extrait dudit procès-verbal.

3. Le remboursement en faveur de la société ALLIN1, moyennant le respect de l'article 7 :209 du Code des Sociétés et des Associations (CSA), provenant de la réduction du capital, par remboursement aux actionnaires, de sa filiale, la société anonyme « Meuse Bidco », ayant son siège à 4000 Liège, rue des Guillemins, 129, Numéro d'entreprises 0778.683.336 (RPM Liège-Division Liège), a été effectué, le dernier versement étant intervenu le 20 avril 2026.

4. Aucun créancier n'a, dans les deux mois de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de réduction du capital du 5 février 2026, exigé une sûreté de créances nées et non encore échues au moment de cette publication ou de créances faisant l'objet d'une action introduite en justice ou par voie d'arbitrage avant l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la réduction de capital.

5. En conséquence, la condition suspensive subordonnant la réalisation de la réduction de capital décidée par décision de l'assemblée générale du 5 février 2026, est réalisée.

6. Le capital de la société s'élève désormais à cinq cent deux millions huit cent nonante et un mille quatre cent septante-deux euros six cents (502.891.472,06 €), depuis le 5 février 2026, avec effet rétroactif.

7. Les statuts de la société sont modifiés en remplaçant le texte de la première phrase de l'article 5 des statuts, par le texte suivant :

« *Le capital s'élève à cinq cent deux millions huit cent nonante et un mille quatre cent septante-deux euros six cents (502.891.472,06 €).* »

Pour extrait analytique conforme**Lionel DUBUISSON****Notaire à Liège (2^{ème} canton)**

Dépôt simultané : expédition de l'acte délivrée avant enregistrement, statuts coordonnés